

CONCOURS DE RECRUTEMENT D'INFIRMIERS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Concours unique sur titres
Session 2026

Mardi 7 avril 2026
De 10h à 13h

Epreuve écrite d'admissibilité
Durée 3 heures (coefficient 1)

Réponse(s) à une ou plusieurs questions
concernant l'exercice de la profession d'infirmier

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

ATTENTION

Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie (ou des copies) modèle EN mise(s) à votre disposition. Toute mention d'identité portée sur toute autre partie de la copie (ou des copies) que vous remettrez en fin d'épreuve mènera à l'annulation de votre épreuve.

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

Les candidats ne doivent pas quitter la salle avant 1h00 de composition.

Ce sujet comporte 2 pages.

Question 1 :

Infirmier ou infirmière dans un collège, deux élèves de 5ème demandent à vous rencontrer.

Elles vous expliquent le brusque changement de comportement d'une camarade de leur classe.

Celle-ci s'isolerait, ne sourirait plus, pleurerait souvent, ne travaillerait plus en classe.

Elles sont très inquiètes et ne savent pas quoi faire pour l'aider.

- 1.1 Sur quel cadre réglementaire s'appuie votre démarche et quelle est-elle ?

Vous revoyez cette élève quelques jours plus tard.

Au cours de ce nouvel entretien, l'élève s'effondre et vous confie qu'elle subit régulièrement des agressions sexuelles par un membre de la famille présent au domicile depuis quelques semaines.

- 1.2 Quelles sont vos actions à court, moyen et long terme ?

Question 2 :

Une élève de seconde professionnelle option cuisine vient de se couper le majeur gauche (elle est droitère) en cuisine.

- 2.1 Définir ce qu'est une coupure profonde et ses conséquences.
- 2.2 Quelle est la conduite à tenir à court, moyen et long terme ?

Le tendon a été touché gravement. Le doigt ne pourra pas retrouver sa motricité ni sa dextérité initiale. Le spécialiste suggère une réorientation et une reconnaissance de travailleur handicapé.

- 2.3 En qualité d'infirmière ou infirmier quels sont les conseils que vous pouvez apporter et les accompagnements envisageables ?

Question 3 – connaissances :

- 3.1 Citer deux mesures annoncées lors des Assises de la santé scolaire de mai 2025 et portant sur la santé mentale.
- 3.2 Sur quoi porte le décret voté le 24 décembre 2025 concernant la profession d'infirmier ?